

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 20 février 2025

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	d'Ortwin Depoortere (VB) sur les fusillades mortelles à Bruxelles	au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris	- Commission de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Migration et des Matières administratives du 12 février 2025 - Séance plénière du 20 février 2025	• motion de recommandation par Ortwin Depoortere (VB) • motion simple par Catherine Delcourt (MR)	MOT 56 015/001	p. 24 détail : p. 27	100	37	0